

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE BIOQUELL SAS

### 1-Généralités :

1-Ces termes régiront les ventes réalisées par notre société, à moins que nous ne déclarions expressément, par écrit, notre accord pour des changements (soit dans la forme des termes commerciaux d'achats ou autres).

2- Il n'y a pas création de contrat entre nous et l'acheteur, tant que nous n'avons pas accepté sa commande (résultant d'un de nos devis ou autres) par écrit.

### 2- Les prix :

1-Les prix sont assujettis à des modifications sans préavis, et le prix pratiqué à la date de l'envoi des marchandises constituera le prix contractuel.

2-Les coûts de transport sont à la charge exclusive de l'acheteur.

### 3-Paiement :

1-Les marchandises doivent être payées à 30 jours date de facturation, à moins que nous n'ayons jugé nécessaire d'accorder un crédit.

2-Acceptation des commandes – les commandes qui nous sont adressées directement par nos clients ou qui sont transmises par nos agents ou représentants ne lient notre société que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit.

3-Modalité de paiement – les délais de règlements sont de rigueur ; Tout retard dans les paiements entraîne de plein droit et sans mise en demeure le paiement d'une pénalité de retard au taux légal applicable majoré de 50%. En cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tous autres recours.

4-Les marchandises seront facturées, une fois prêtes pour l'expédition.

5-Si les marchandises sont à expédier par échelonnement, chaque envoi sera régi par un contrat séparé, et le paiement sera à verser en conséquence. Un problème dans nos livraisons ne peut pas permettre à l'acheteur, de suspendre, réduire ou refuser les paiements des autres expéditions échelonnées.

### 4-Livraison :

1-Les délais de livraison prévus dans nos confirmations de commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages intérêts.

2-Transports – Toutes les marchandises vendues voyagent aux risques et périls de l'acheteur, quel que soit le mode de transport.

3- Toute perte de marchandises survenue au cours du transit et signifiée par écrit à notre société et au transporteur par lettre recommandée sous 24 h. Toute procédure ne répondant pas à ce schéma nous dégagera de toutes responsabilités.

### 5-Garantie : Extension des responsabilités :

1-Nous garantissons les marchandises par notre propre usine contre tout défaut de fabrication, pour une période de 12 mois à partir de la date de mise en route ou à défaut 30 jours après la date de livraison : ces conditions de garantie n'affectent en rien

vos droits contractuels. Nous déciderons de réparer ou de remplacer gratuitement tout type de matériel montrant un défaut (il doit être prouvé que les marchandises n'ont pas fait l'objet d'accident, d'altération ou de mauvais usage).

2-L'article 6 constitue l'extension complète de notre responsabilité sur la fourniture de marchandises défectueuses, ou sur un non-respect du contrat, et cela à la place de toute responsabilité (y compris responsabilité en cas de négligence mortelle ou blessure personnelle), ce qui applique le statut ou l'usage commercial par la loi commune.

3-Toute modification de nos matériels qui n'aurait pas été approuvée ou réalisée par nos bureaux d'études et nos services compétents, nous dégageant obligatoirement de toute responsabilité en cas de mal fonction ou accident résultant de cette modification. De même, toute installation de nos matériels non conforme aux spécifications du dit matériel annulera toute responsabilité et garantie si l'installation n'est pas approuvée et garantie par une personne de notre compagnie.

4-L'acheteur est solidairement responsable pour assurer que les marchandises achetées chez nous sont valables pour n'importe quel usage, et aucune garantie ou condition pour un usage particulier ne nous est donnée, le cas échéant il peut être intégré dans les règles.

### 6-Droit de propriété :

S'il n'y a pas eu violation de l'article 4.3, le droit de propriété des marchandises vendues reste le nôtre, ceci, tant que l'acheteur ne les a pas payées en totalité, en conséquence, nous nous réservons le droit de pouvoir disposer du matériel jusqu'au paiement.

Si l'acheteur revend les marchandises avant de les avoir payées, notre intérêt bénéficiaire sera lié à des procédures telles que cette revente, ou encore à une plainte que nous pourrions engager contre l'acheteur, concernant les marchandises. Notre droit de disposer des marchandises comprend également le droit de pénétrer dans la société de l'acheteur et reprendre possession des marchandises.

### 7-Droits de propriété industrielle : Confidentialité

1-Si nos marchandises sont vendues à l'acheteur, et que celui-ci ait l'intention de commettre des contrefaçons de brevet, il devra nous indemniser pour ces dommages les coûts et dépenses que nous effectuerons. L'acheteur nous aidera également à dénoncer toute autre contrefaçon de nos produits.

2-Tous les dessins, spécifications de modèles et autres que nous fournissons d'après un devis ou une commande, restent notre propriété et sont confidentiels ; ils ne doivent être divulgués à une tierce personne, sans notre autorisation écrite.

### 8-Spécifications :

1-Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment et sans préavis, les spécifications (comprenant les matériels et constructions) et le modèle des

marchandises, et de fournir des marchandises variantes lors des commandes (sauf accord préalable spécifique).

2-Les descriptifs et illustrations des marchandises figurant sur nos supports publicitaires, tarifs et autres, sont approximatifs et ne doivent être considérés qu'à simple titre indicatif, toute modification du matériel peut avoir lieu sans préavis dans un but d'amélioration. Seuls les devis émis dûment datés et signés par notre société sont à considérer pour un prix engagé. Tous nos devis sont valables un mois et doivent être revalidés si la commande de l'acheteur est passée après ce délai.

### 9-Santé et sécurité :

L'acheteur s'assurera que toute information fournie sur l'usage des marchandises (comprenant l'information sur les conditions nécessaires pour assurer un usage sûr et sans risque pour la santé) sera disponible pour ses employés et ses contractants qui en auront fait la demande au préalable.

### 10-Installation sur site :

1-L'acheteur s'assurera que les lieux où nos employés ou agents installent le matériel, ainsi que les installations et les équipements qui s'y trouvent, répondent à des bonnes conditions de sécurité pour le bon déroulement de la mise en place du matériel. L'acheteur devra nous indemniser pour toutes pertes encourues par notre compagnie, et pour les employés ou agents ou tout dommage causé à notre propriété à cause de la non conformité des lieux, installations et équipements.

2-Nous nous dégageons de toute responsabilité concernant des blessures personnelles, dommages causés à la propriété ou perte consécutive engendrée par une installation défectueuse, ne résultant pas de notre négligence.

3-Les articles 2.1 et 3 seront appliqués pour la fourniture de marchandises comprenant l'installation sur site, sauf si de tels services sont facturés à l'achèvement.

4-Si l'installation ne s'effectue pas pendant les heures normales de travail, les heures supplémentaires seront à la charge de l'acheteur.

5-L'acheteur sera responsable d'organiser et de mener à bien les travaux demandés par un subordonné, afin de supporter financièrement notre installation.

### 11-Election de domicile et juridiction :

L'élection de domicile est faite par la société venderesse à son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou au paiement du prix, ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions ci-dessus indiquées, le tribunal de commerce de Créteil sera seul compétent quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Sauf conventions spéciales et écrites, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion à nos conditions générales de vente nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.